

Note 1998 / 12

Procès-verbaux de la 21^e Session du Comité permanent Ramsar

Le Bureau de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments et a l'honneur de se référer à ce qui suit:

Le Bureau de la Convention de Ramsar a le plaisir de joindre à la présente, conformément au point 16 du Règlement intérieur du Comité permanent, les procès-verbaux complets de la 21^e Session du Comité permanent tenue à Gland, Suisse, du 19 au 24 octobre 1998. Les procès-verbaux de la 21^e Session ont été adoptés par les participants à la fin de la Session.

Le Bureau joint également en annexe les textes des décisions prises par la 21^e Session du Comité permanent et la liste des participants. De manière à réduire les coûts de traduction, la liste des participants n'a pas été traduite en français et en espagnol.

Le Bureau de la Convention sur les zones humides serait reconnaissant de voir le contenu de la présente Note porté à l'attention des autorités nationales compétentes et saisit cette occasion pour renouveler l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, le 2 décembre 1998

Annexes: Procès-verbaux, décisions et participant
Règlement intérieur de la Conférence des Parties
Projets approuvés pour financement du FPS en 1998